

# BARZUN

## BULLETTIN MUNICIPAL

AOÛT 2006

N°17

### INFORMATIONS

- Depuis cet été, la société qui collecte vos **caisettes jaunes** nous a demandé plusieurs fois de « sortir » désormais les caisettes jaunes la veille pour diverses raisons concernant leur entreprise (horaires décalés des employés, canicule, etc...). Jusqu'à nouvel avis il y a donc lieu de respecter ces directives !
- En ce qui concerne les **sacs poubelles** (ordures ménagères), pas de directive spéciale ni de modification reçues. C'est une entreprise différente qui collecte.
- Il arrive que des **oublis** de ramassage soient constatés >>> dans ce cas, aviser la Communauté de Communes Ousse-Gabas à Soumoulou au **05.59.16.08.80**.
- Nous avons traité récemment l'oubli de ramassage de la totalité de la rue des Palmiers. Les sacs poubelles ont été amenés dans un container sur la Place du village afin de ne pas conserver ces ordures chez soi.
- **TRAVAUX :**  
vous effectuez des travaux d'agrandissement, de modification, d'édification nouvelle, etc... >>> il vous appartient de faire une demande de travaux ou de permis de construire auprès de la Mairie.  
Lorsque ces travaux sont accordés, la Mairie vous remet un document établi par la DDE sur lequel figurent des obligations en matière d'affichage qui vous incombent sous peine d'amendes >>> **il vous appartient aussi de faire l'affichage prévu, visible de l'extérieur, avec mention des travaux, de l'autorisation, etc...**
- **Parking cimetièrre :**  
une action est en cours auprès de EDF pour remplacer le vieux piquet métallique situé à l'entrée du parking du cimetière.
- **Travaux voirie :**  
La rue Mgr Théas sera rénovée suite aux travaux de renforcement des canalisations d'eau potable. L'entreprise commanditée par la SATEG doit intervenir ce mois-ci...  
Des travaux seront réalisés rue du Pré du Roy (niveau Lamarque/Séhans/Goua de Baix). Des devis sont attendus pour améliorer la rue du Bois dont les virages sont fortement dégradés.

- Les travaux d'agrandissement de la **cantine** scolaire ne seront pas terminés pour le jour de rentrée (29 août) mais vers la mi-septembre. Le carrelage commencé par un adjoint sera terminé par l'employé communal cette fin de mois.
- Le **repas du village** du 8 juillet 2006 a été annulé faute d'inscriptions à la date limite prévue. Beaucoup d'entre vous se sont manifestés au dernier moment mais il était trop tard ! Ce repas est reporté au Printemps 2007 !
- L'**Accueil des nouveaux habitants** qui devait avoir lieu le même jour sera organisé le jour des vœux du maire (fin 2006/début 2007)
- **Cin'étoile** revient à Barzun le 23 août (voir invitation jointe)
- **Concessions cimetière** >>> Le prix des concessions du cimetière est passé de 15€ à 20€ le m<sup>2</sup>. S'adresser à la mairie.
- **Chiens dangereux** : les propriétaires de chiens classés « dangereux » races Pit-buls, rottweiler, etc... sont priés d'en faire la déclaration correspondante.
- **Ecole** La rentrée s'annonce sereine avec des effectifs rassurants pour l'avenir de notre école. Des travaux ont été entrepris (étagères, boiseries, etc...) par le Délégué de l'école (DDEN) M. Jean Caillabet que nous remercions.
- **Salle des sports** Les travaux prévus de carrelage/sanitaire/douches/cuisine ont été réalisés par l'employé communal.
- **Ventes** Tout propriétaire qui vend un bien (maison, terrain, ...) et qui souhaite nous le faire savoir peut en informer le secrétariat de la Mairie. Nous sommes fréquemment interrogés sur les ventes de biens immobiliers. Nous ne sommes surtout pas une agence immobilière, nous ne donnons qu'une information sur l'adresse du bien à vendre dont on a eu connaissance par le propriétaire.
- **Passeports** : du nouveau pour les demandes de passeport

1°) il faut justifier de son état-civil par la production **d'une copie intégrale de son acte de naissance** (délivré par la commune de naissance)

2°) l' Autorité parentale est justifiée par la production de la **copie intégrale** de l'acte de naissance du parent qui présente la demande (et non plus le Livret de famille)

3°) Le passeport est désormais délivré à titre individuel, quel que soit l'âge du demandeur. Il ne peut donc plus être procédé à l'inscription d'un mineur sur le passeport d'un tiers.

***Bonne fin d'été à vous tous !***

***Aux plus jeunes, profitez-en un peu plus car la rentrée approche !***

Le Maire  
Maurice Minvielle